

Caen, le 4 juin 2025

Direction d'appui aux politiques d'aménagement

Dossier suivi par : Bertrand DEQUEN

☎ : 02.31.57.16.95

✉ : bertrand.dequen@calvados.fr

Monsieur Philippe PESQUEREL

Président de la Communauté de Communes Valès Dunes

Communauté de Communes Valès Dunes

1 rue Guéritot

BP 45

14370 ARGENCES

Objet : avis du Département sur la création de la zone d'aménagement concerté de la Dolomède à Moulton-Chicheboville

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L.122-1 et R. 122-7 du Code de l'environnement, vous avez, via la société Normandie Aménagement, consulté le Département par courrier reçu le 16 avril 2025, pour qu'il vous fasse part de ses observations quant à votre projet de création de la zone d'aménagement concerté de la Dolomède sur la commune de Moulton-Chicheboville.

Ce projet appelle quelques remarques.

Généralités :

Le fait de concevoir une zone d'aménagement concerté sur cet espace constituant une grande dent creuse au sein d'un tissu dorénavant bâti, dans un secteur en fort développement et avec des enjeux de circulation marquée, est de toute évidence une sage décision qui garantira la réalisation d'une urbanisation de qualité répondant aux impératifs de densité et d'économie de la ressource foncière, tout en confortant la vie locale. En ce sens, cette démarche s'inscrit pleinement dans les principes établis par l'actuel Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Moulton-Chicheboville, mais aussi dans les objectifs annoncés pour votre futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce dernier gagnera à reprendre les principes majeurs établis pour cette urbanisation dans ses Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), entre autres pour une meilleure information du grand public.

Desserte du site :

En tout état de cause, un des enjeux majeurs de l'urbanisation de ce vaste terrain de 7,7 hectares, sera sa desserte. Comme vous l'avez noté en nous consultant en tant que « personne concernée », le Département est directement impliqué car deux des trois accès envisageables se trouvent sur son réseau routier, à l'est sur la RD 80 (rue du Mystère) et au sud sur la RD 40 (route de Saint-Pierre-sur-Dives). De fait, ces possibles accès ont déjà fait l'objet d'échanges avec les services départementaux. Aussi, convient-il ici de rappeler la posture de ces derniers.

Au vu de l'importance du projet, tant par sa taille que par sa nature, il est essentiel qu'il puisse bénéficier d'au moins deux accès viaires circulables par les véhicules, et notamment les poids lourds. Conformément à la position du Département pour ce type de projet, ces différents accès devront être reliés par une voirie interne, ce tout aussi bien pour des raisons de fluidité du trafic que dans une recherche de couture urbaine avec le tissu déjà bâti environnant.

En application de ces quelques principes et afin de faciliter la recherche de solutions de desserte, le Département a indiqué être prêt à exceptionnellement autoriser un nouvel accès sur la RD 40 sous conditions. Ces conditions sont que cet accès ne soit pas l'accès privatif d'un des lots, mais bien un des débouchés de la voirie (communautaire) interne de la zone d'activités, et qu'il soit aménagé, selon les caractéristiques déjà communiquées par l'Agence routière départementale de Caen, de sorte à rendre impossibles les mouvements de tourne-à-gauche ; ces derniers seraient en effet accidentogènes du fait de la configuration des lieux (voie en courbe, covisibilité restreinte, proximité d'un carrefour giratoire...). Le projet sur lequel vous nous consultez semble respecter ces conditions.

Par ailleurs, le plan masse communiqué dans le dossier montre un cheminement piétonnier et cyclable interne débutant au niveau de la RD 40 et se poursuivant rue de la Bataille, jusqu'à la rue Rembrandt Bugatti, alors que la voie interne reliant la RD 80 ne serait, quant à elle, accompagnée d'aucun aménagement cyclable. Cette configuration, que confirment par ailleurs des plans en coupe des voiries projetées, devra être revue.

En effet, comme votre dossier de consultation le rappelle, la RD 40 accueille un trafic important et ses abords ne sont pas aménagés pour les modes doux. Il faut par ailleurs souligner que votre schéma cyclable communautaire ne prévoit aucun itinéraire le long de la RD 40, qu'il sera difficile d'empêcher physiquement les mouvements de tourne-à-gauche des vélos en sortie de l'opération, comme on peut le faire pour les véhicules légers ou les poids lourds, et qu'il convient donc d'inciter les cyclistes à emprunter un autre trajet.

Un cheminement cyclable interne jusqu'à la RD 40 reste néanmoins envisageable à long terme s'il est poursuivi le long de la RD 40 pour rejoindre le giratoire desservant la gare. Mais un tel aménagement devra nécessairement s'opérer au nord de la voie et supposera des acquisitions foncières.

A l'inverse, la RD 80 est constitutive de la colonne vertébrale nord-sud de l'agglomération, allant du centre-ville d'Argences au hameau de Béneauville, en passant par des quartiers d'habitat, des espaces d'activités (dont celui à venir dans la ZAC à créer) et la gare de Moulton-Argences. L'importance de cet axe se retrouve d'ailleurs dans ledit schéma cyclable communautaire qui entend étendre les aménagements déjà existants le long de la RD 80. S'y raccorder directement semble donc tout aussi cohérent qu'impératif. A cette fin, les services départementaux se tiennent disponibles pour étudier dès à présent les modalités techniques de la traversée cyclable de l'actuelle RD 80 entre l'opération à l'ouest et le cheminement déjà existant à l'est.

Enfin, le même plan masse laisse supposer que des plantations possiblement importantes sont prévues au niveau des deux accès que vous projetez sur le domaine public routier départemental. Si une végétalisation des entrées de l'opération est envisageable, le Département veillera toutefois à ce qu'aucun sujet de grande taille (supérieur à 0,80 mètre) ne soit planté dans les dégagements de visibilité nécessaires. Ici aussi, je vous invite à poursuivre les échanges avec l'Agence routière départementale de Caen pour vous assurer de la faisabilité des plantations envisagées.

En conclusion, considérant l'ensemble de ces éléments, le Département émet un avis favorable quant à la création de la ZAC de la Dolomède, sous réserve de sa desserte cyclable depuis la RD 80 (rue du Mystère).

Je vous remercie, par avance, pour la prise en compte de ces remarques et pour la communication au référent du Conseil départemental, dont les coordonnées figurent en en-tête du présent courrier, de l'ensemble des pièces relatives à la ZAC quand elles seront validées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
La directrice d'appui aux politiques d'aménagement**



Anne-Sophie BUTHION

Copies :

ARD de Caen

Madame Angélique LEMIERE et Monsieur Ludovic ROBERT, Conseillers départementaux du Canton n°24 (Troarn)

